

2017_CT2_027

OBJET : Habitat et politique de la ville - Habitat - Amélioration du parc immobilier bâti - Aides en faveur de propriétaires privés occupants et bailleurs - OPAH de Pertuis

Le 2 février 2017, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 27 janvier 2017, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – AMAROUCHE Annie - ARDHUIN Philippe – AUGÉY Dominique – BACHI Abbassia - BALDO Edouard – BARRET Guy – BORELLI Christian – BOUDON Jacques – BOULAN Michel - BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis - CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – de BUSSCHERE Charlotte - de SAINTDO Philippe – DI CARO Sylvaine – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – FILIPPI Claude - FREGEAC Olivier – GALLESE Alexandre – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GUINIERI Frédéric – HOUÉIX Roger - LAFON Henri – LHEN Hélène – MALAUZAT Irène – MANCEL Joël – MATIN Régis - MENFI Jeannot – MERGER Reine – MICHEL Marie-Claude - MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale - POLITANO Jean-Jacques – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – ROUVIER Catherine - SALOMON Monique – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – TAULAN Francis – TRAINAR Nadia - YDE Marcel

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALBERT Guy donne pouvoir à GUINIERI Frédéric – AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – BENKACI Moussa donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – BONTHOUX Odile donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – CORNO Jean-François donne pouvoir à FABRE-AUBRESPY Hervé – DELAVET Christian donne pouvoir à CESARI Martine – DEVESA Brigitte donne pouvoir à FERAUD Jean-Claude - JOISSAINS Sophie donne pouvoir à CHARRIN Philippe – JOUVE Mireille donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – LAGIER Robert donne pouvoir à CRISTIANI Georges - LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – MALLIÉ Richard donne pouvoir à SALOMON Monique – MEÏ Roger donne pouvoir à MENFI Jeannot – PAOLI Stéphane donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – PELLENC Roger donne pouvoir à LAFON Henri – PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à GALLESE Alexandre – PIZOT Roger donne pouvoir à DAGORNE Robert – ROLANDO Christian donne pouvoir à MALAUZAT Irène – SERRUS Jean-Pierre donne pouvoir à LHEN Hélène - SUSINI Jules donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – TALASSINOS Luc donne pouvoir à MORBELLI Pascale – TERME Françoise donne pouvoir à TAULAN Francis – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à BOUDON Jacques

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : ALLIOTTE Sophie – AMEN Mireille – BURLE Christian – CIOT Jean-David – GACHON Loïc – GARELLA Jean-Brice – GROSSI Jean-Christophe - LEGIER Michel – MERCIER Arnaud – NERINI Nathalie – PEREZ Fabien – PRIMO Yveline – PROVITINA-JABET Valérie

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Jean-Claude FERAUD donne lecture du rapport ci-joint.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170202-
2017_CT2_027-DE
Date de télétransmission :
10/03/2017
Date de réception préfecture :

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Habitat et politique de la ville

Habitat

■ Séance du 2 février 2017

04_1_07

■ Amélioration du parc immobilier bâti - Aides en faveur de propriétaires privés occupants et bailleurs – OPAH de Pertuis

Madame le Président soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Dans le cadre de sa politique de l'habitat, la Communauté du Pays d'Aix a souhaité soutenir l'amélioration de l'habitat privé en s'associant aux objectifs prioritaires pour la réhabilitation des logements du parc privé fixé par l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (Anah).

La CPA a ainsi mis en place des dispositifs d'aides destinées aux propriétaires privés en vue de la réhabilitation de leur logement, en complément des aides de l'Anah équivalent à 10 % du montant subventionnable de l'Anah et une prime pouvant atteindre jusqu'à 500 € en complément de l'ASE (programme « Habiter Mieux »).

À cet effet, les priorités en matière d'amélioration du parc immobilier bâti sont confirmées annuellement auprès de la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat (CLAH) sur la base de critères liés aux revenus des demandeurs et/ou géographiques, ou de conditions particulières de location et fixées dans un programme d'actions.

Dans ce cadre, les décisions d'attribution des aides en faveur de l'habitat privé sont prises par l'Agence Nationale de l'Habitat après avis de la CLAH, dans la limite des droits à engagement alloués annuellement.

Suite aux décisions prises au sein des CLAH précédentes, la participation du Territoire du Pays d'Aix est sollicitée sur 5 dossiers, détaillés dans le tableau ci-annexé, pour un montant total de 23 222 € :

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170202-
2017_CT2_027-DE
Date de télétransmission :
10/03/2017
Date de réception préfecture :

- 6 860 € pour deux dossiers de propriétaires occupants,
- 16 362 € pour trois dossiers d'un propriétaire bailleur.

En cas de dépassement du plafond d'attribution des aides publiques (80 % ou 100 % du montant des travaux), le Territoire du Pays d'Aix se réserve le droit d'écarter son aide.

Par ailleurs, la CPA s'est engagée par une convention de financement avec la Région PACA à verser aux bénéficiaires le montant de l'aide régionale pour le compte de la Région, le montant total de ces dossiers s'élève à 9 932 € :

- 2 500 € pour la part propriétaire occupant,
- 7 432 € pour la part propriétaire bailleur.

Les aides seront versées aux propriétaires au vu des attestations de versement de la participation de l'Anah. Pièce que l'Anah ne produit qu'après avoir instruit et vérifié les pièces au paiement et notamment toutes les factures acquittées des travaux.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le Règlement Général de l'Anah ;
- La délibération n° 2007_A126 du Conseil communautaire de la CPA du 12 avril 2007, relative au principe d'intervention financière en faveur des propriétaires occupants en complément des aides de l'Anah ;
- La délibération n°2010_B454 du Bureau communautaire de la CPA du 29 septembre 2010 relative à l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et à la convention de financement entre la Région et la Communauté du Pays d'Aix ;
- La délibération n°2014_B471 du Bureau communautaire de la CPA du 28 novembre 2014, relative à l'approbation de l'avenant n°2 à la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat sur le centre ancien de Pertuis portant sur la prolongation de la durée de la convention d'OPAH du 1^{er} janvier 2015 au 30 juin 2015 ;
- Les délibérations n°HN 088-219/16/CM du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 et n°FAG 002-542/16/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;
- L'avis de la Commission de Territoire Habitat et Politique de la Ville du 10 janvier 2017.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20170202- 2017_CT2_027-DE Date de télétransmission : 10/03/2017 Date de réception préfecture :

Considérant

- Qu'il convient d'inciter les propriétaires privés occupants et bailleurs à engager des travaux en vue de réduire la vacance, de lutter contre l'insalubrité, d'améliorer la performance énergétique, d'adapter leur logement au maintien à domicile et de contribuer à une offre en logements à loyers maîtrisés.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvées les subventions d'un montant total de 23 222 € aux propriétaires privés concernés mentionnés dans le tableau ci-annexé pour la part du Territoire du Pays d'Aix.

Article 2 :

Sont approuvées les subventions aux propriétaire privés d'un montant total de 9 932 €, concernés mentionnés dans le tableau ci-annexé pour la part Région.

Article 3 :

Madame le Président du Conseil de Territoire du Pays d'Aix, ou son représentant, est autorisé à signer toutes les pièces afférentes à ces dossiers.

Article 4 :

Ces subventions seront prélevées sur l'autorisation de programme N°2010/2 de la Direction Habitat du Territoire du Pays d'Aix (fonction 552 – nature 20422) qui présente les disponibilités nécessaires.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170202-
2017_CT2_027-DE
Date de télétransmission :
10/03/2017
Date de réception préfecture :

Subventions proposées à l'approbation du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 2 février 2017

Dossiers propriétaires occupants

NOM DU DEMANDEUR	PRENOM DU DEMANDEUR	ADRESSE DU PROJET	COMMUNE DU PROJET	TYPE DOSSIER	NATURE TRAVAU	TRAVAUX ENVISAGES	MONTANT TOTAL TRAVAUX TTC	MONTANT DEPENSE SUBVENTIONNEE	SUBVENTION ANAH ACCORDEE	ASE ANAH	SUBVENTION PAYS D'AIX	PRIME ENERGIE PAYS D'AIX	SUBVENTION REGION	TOTAL AIDES ACCORDEES	% AIDES SUR TRAVAUX TTC
MILLET	Florence	521 rue bonnemaison	Pertuis	PO	Travaux de rénovation énergétique	isolation des combes remplacement des menuiseries et chaudière	16 434 €	8 604 €	4 302 €	3 500 €	860 €	500 €	0 €	9 162 €	55,75%
PEIX	Nathalie	26 rue Vinoly	Pertuis	PO	Travaux lourds	rénovation complète	59 235 €	50 000 €	25 000 €	3 260 €	5 000 €	500 €	2 500 €	33 760 €	57,97%
Total Pays d'Aix											5 860 €	1 000 €	2 500 €	9 360 €	
Total Pays d'Aix											6 860 €				

Dossiers propriétaire bailleur

NOM DU DEMANDEUR	PRENOM DU DEMANDEUR	ADRESSE DU PROJET	COMMUNE DU PROJET	TYPE DOSSIER	NATURE TRAVAU	TRAVAUX ENVISAGES	MONTANT TOTAL TRAVAUX TTC	MONTANT DEPENSE SUBVENTIONNEE	SUBVENTION ANAH ACCORDEE	ASE ANAH	SUBVENTION PAYS D'AIX	PRIME ENERGIE PAYS D'AIX	SUBVENTION REGION	TOTAL AIDES ACCORDEES	% AIDES SUR TRAVAUX TTC
RAVISE	Claude	16 place Mirabeau	Pertuis	PB	Travaux lourds	rénovation complète	49 563 €	44 432 €	15 552 €	2 000 €	4 443 €	500 €	2 222 €	22 495 €	45,39%
RAVISE	Claude	16 place Mirabeau	Pertuis	PB	Travaux lourds	rénovation complète	50 725 €	43 750 €	15 313 €	2 000 €	4 375 €	500 €	2 188 €	22 188 €	43,74%
RAVISE	Claude	16 place Mirabeau	Pertuis	PB	Travaux lourds	rénovation complète	75 042 €	60 444 €	21 155 €	2 000 €	6 044 €	500 €	3 022 €	29 699 €	39,58%
Total Pays d'Aix											14 862 €	1 500 €	3 022 €	23 384 €	
Total Pays d'Aix											16 362 €				

Accusé de réception en préfecture
 013-200054807-20170202-
 2017_CT2_027-DE
 Date de télétransmission :
 10/03/2017
 Date de réception préfecture :

OBJET : Habitat et politique de la ville - Habitat - Amélioration du parc immobilier bâti - Aides en faveur de propriétaires privés occupants et bailleurs - OPAH de Pertuis

Vote sur le rapport

Inscrits	91
Votants	78
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	78
Majorité absolue	40
Pour	78
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le **02 MARS 2017**

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170202-
2017_CT2_027-DE
Date de télétransmission :
10/03/2017
Date de réception préfecture :